



codever

collectif de défense des loisirs verts

Mme Edyth Quincé,
Présidente du CODEVER France,
à

M. le Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Objet : colère des agriculteurs

Sens, le 2 février 2024

Monsieur le Premier Ministre,

Les agriculteurs manifestent massivement depuis plusieurs jours maintenant.

Ils se plaignent notamment des contraintes engendrées par une réglementation environnementale de plus en plus lourde, et de l'application souvent très zélée qui en est faite par les agents de l'Etat, et en particulier ceux de l'OFB, sans compter la guérilla menée par les associations écologistes radicales.

Je vous écris aujourd'hui pour vous dire qu'ils ne sont pas les seuls à subir cet acharnement. Les adeptes des sports de nature en font en effet les frais eux aussi, depuis longtemps, et de plus en plus. Outre l'OFB, ils doivent également subir les décisions et les contraintes de l'ONF, des Parcs Nationaux, et de diverses administrations.

Savez-vous par exemple que le Parc National des Calanques a interdit la pratique du VTT ailleurs que sur les grandes pistes carrossables de plusieurs mètres de large ? Que les vététistes ont été exclus de la plupart des sentiers de la forêt de Fontainebleau par l'ONF ? Qu'en forêt de la Tremblade, l'ONF encore refuse qu'un loueur emprunte un itinéraire VTT avec des trottinettes

codever.fr

CODEVER, 19 Boulevard du Pont Neuf, 89100 SENS. Tél. : 09 650 444 76

électriques, au prétexte que ces engins ne disposent pas de pédales, alors même qu'il y laisse circuler des VTT à assistance électrique ? Que ce même ONF a refusé la tenue d'une endurance équestre sur les chemins d'exploitation de la forêt communale ? Cette liste est malheureusement loin d'être exhaustive.

Les sports de nature motorisés sont encore plus inquiétés et pourchassés. Nous avons d'ailleurs écrit à M. le Ministre de l'Intérieur en novembre dernier (copie jointe). Permettez-moi d'ajouter quelques exemples à ceux déjà cités dans ce courrier.

Il y a quelques jours, quatre de nos adhérents motards ont été relaxés par le Tribunal de Police de Charleville-Mézières. C'est heureux me direz-vous, sauf que leurs motos sont restées en fourrière pendant plus de 6 mois (les frais de gardiennage, estimés à plus de 6000 euros, seront donc payés par l'Etat, c'est-à-dire par le contribuable). Leur crime ? Avoir circulé sur un chemin en forêt, sans avoir franchi ni barrière ni panneau d'interdiction, ce qui est parfaitement légal dans notre pays. Le Ministère public l'ignorait visiblement, puisqu'il avait réclamé 300 euros d'amende et la saisie des motos (valeur estimée du lot : 40 000 €) !

Dans le Doubs, un de nos adhérents, guide professionnel de randonnée quad, a vu ses deux quads mis sous scellés depuis le mois de juin dernier par des inspecteurs de l'environnement de l'ONF. Il circulait sur un chemin en forêt, propriété de sa commune de résidence, emprunté par tout public et avec tout moyen de locomotion depuis des décennies. Un chemin rural en somme, pour lequel il avait pris le soin d'obtenir l'accord oral du maire, bien que rien ne l'y oblige. L'ONF lui reproche également d'avoir perturbé intentionnellement des amphibiens protégés, qui avaient élu domicile dans une ornière remplie d'eau... comment aurait-il pu le savoir ?

Notre adhérent vient de faire opposition aux ordonnances pénales qui le condamnaient à près de 5000 euros d'amende et à la confiscation de ses quads (valeur 35 000 euros) !

En attendant, il a été obligé de louer un quad pour continuer de travailler. Je vous laisse imaginer le préjudice financier. Alors que les offices de tourisme l'avaient encouragé à créer son activité pour répondre à la forte demande, il travaille maintenant dans d'autres départements plus accueillants, et surtout en Espagne.

Depuis deux ans, l'immobilisation des véhicules tend à devenir la règle, comme s'ils avaient servi à transporter de la drogue. Nous trouvons cela totalement disproportionné.

Depuis 20 ans, nombre de randonnées ou d'épreuves sportives ont disparu du territoire, leurs organisateurs capitulant face à l'acharnement des administrations. De nombreux professionnels proposent désormais leurs prestations à l'étranger. Ce sont ainsi à n'en pas douter des millions d'euros de retombées économiques qui ne profitent pas à notre pays.

Avec qui évoquer ces problématiques quand le Ministère de l'Ecologie ignore nos demandes de rendez-vous ?

Monsieur le Premier Ministre, nous aimons la nature autant que les associations qui prétendent parler en son nom ou que ceux qui y font la police. Nous aimons y randonner et y pratiquer des sports de nature.

Nous faisons notre part pour la nettoyer et l'entretenir, tout au long de l'année, et de façon plus visible lors de notre opération « Les Journées des Chemins » (30^e édition du 2 au 17 mars). Lors de la précédente édition, les bénévoles ont entretenu plus de 60 km de chemins ruraux et retiré de la nature plus de 1,5 tonnes de déchets. Ce qui représente une infime partie de ce qu'ils font tout au long de l'année.

Les organisateurs de manifestations font de leur mieux pour s'adapter à des exigences toujours plus drastiques. Ils déclarent leurs randonnées (déclaration 2 mois à l'avance), construisent des passerelles sur des cours d'eau (déclaration 3 mois à l'avance), participent à des réunions en préfecture (parfois 6 à 8 mois en amont, pour « déminer »...) au cours desquelles la pression est mise pour changer la date, le parcours etc. Souvent, la préfecture brandit le récépissé de déclaration comme un Sésame indispensable (alors qu'ils sont soumis à un simple régime déclaratif...) et ne le délivre que la veille de la manifestation...

Bien sûr, les pratiques non respectueuses d'une minorité peuvent engendrer des nuisances ou des atteintes à l'environnement. Nous travaillons d'ailleurs à les résorber, par des actions d'information, de formation, de pédagogie, etc. Mais à nos yeux, ces désagréments sont souvent un prétexte facile pour interdire les pratiques respectueuses de la majorité.

Alors, si nous ne partageons pas forcément toutes les revendications des agriculteurs, qui pour la plupart sont propres à leur métier, nous comprenons parfaitement leur ras-le-bol des règles qui s'empilent et du zèle outrancier que certains agents emploient pour les faire appliquer.

A ce rythme, les sports de nature se pratiqueront dans quelques années uniquement dans des « parcs » aménagés à cet effet. Nombre de chemins ruraux auront disparu faute d'usage et d'entretien. Et seuls les plus riches pourront assouvir leur passion en allant pratiquer leur sport dans des pays plus accueillants.

J'espère que cette missive pourra alimenter votre réflexion, et que, peut-être, quelqu'un s'avisera enfin de nous proposer une collaboration suivie dans l'un des ministères précités.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations, et vous assure, Monsieur le Premier Ministre, de ma haute considération.

Pour le Codever France,
Edyth Quincé, Présidente



P.J. :

Plaquette de présentation du Codever

Courrier du 21/11/2023 à M. le Ministre de l'Intérieur

Les 6 propositions du Codever en faveur des sports de nature